



## Création de micro-entreprise et pension d'invalidité

Par **favancini**, le **14/12/2012** à **14:34**

Bonjour,

Je suis actuellement titulaire d'une pension d'invalidité de niveau deux et du fond spécial d'invalidité et les frais médicaux concernant ma maladie me sont remboursés à 100%.

Je souhaite créer une micro-entreprise artisanale avec comme activité la reproduction d'enregistrements.

Pour cela, il faut que je remplisse puis envoie à la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) le formulaire PO CMB.

Je sais que je peux cumuler la pension d'invalidité avec une activité professionnelle.

J'aimerais savoir par quel organisme me sera versé la pension d'invalidité et le fond spécial d'invalidité si je deviens artisan.

Et s'il me suffit de choisir mon futur organisme de santé via le formulaire PO CMB pour qu'ensuite la CMA s'occupe du changement ou s'il y a d'autres démarches à faire.

Par avance merci pour votre aide.

Par **alterego**, le **22/12/2012** à **18:20**

Bonjour,

La pension sera servie par l'organisme qui vous la sert actuellement.

Cordialement